

- L'objectif de ce formulaire est de recueillir les renseignements exigés concernant la détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale, conformément à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (LRPCFAT). Ce formulaire doit être rempli **AVANT tout paiement d'une prestation de décès de 100 000 \$ ou plus en faveur d'un même bénéficiaire**.
- Ce formulaire est requis pour les contrats d'assurance vie universelle lorsque des sommes se trouvent dans le compte transitoire à la date du décès de l'assuré. Seules les sommes provenant du compte transitoire sont assujetties aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, et ce, lorsqu'elles deviennent payables. Ce formulaire est également requis pour les régimes d'épargne non enregistrés (RENE) et les rentes non enregistrées.
- Les sections 1 à 6 doivent toutes être remplies.**
- Si plus d'une personne politiquement vulnérable, ou si plus d'un dirigeant d'une organisation internationale est lié à une demande de règlement suite à un décès, en vertu de ce contrat d'assurance/produit d'épargne, veuillez remplir un formulaire **distinct** pour chacun d'eux.

## 1. Renseignements sur le bénéficiaire

Nom complet du bénéficiaire \_\_\_\_\_

Date de naissance du bénéficiaire

Adresse complète de résidence permanente du bénéficiaire \_\_\_\_\_

## 2. Renseignements sur la personne décédée

N° de contrat/d'adhésion \_\_\_\_\_

Nom complet de la personne décédée \_\_\_\_\_

Date de naissance de la personne décédée

Nom complet du propriétaire 1/preneur/investisseur \_\_\_\_\_

Nom complet du propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_

## 3. Renseignements sur les personnes politiquement vulnérables et dirigeants d'une organisation internationale (remplissez TOUTES les sections)

**3A : Étranger politiquement vulnérable (ÉPV)    3B : National politiquement vulnérable (NPV)    3C : Dirigeant d'une organisation internationale (DOI)**

Pour plus de détails sur comment remplir cette section et sur les définitions, voir les sections « Renseignements généraux et instructions » et « Définitions » à la fin du formulaire.

### 3A – Étranger politiquement vulnérable (ÉPV)

Le bénéficiaire, un de ses proches parents ou une personne lui étant étroitement associée occupe-t-il ou a-t-il occupé une ou plusieurs des fonctions suivantes au sein d'un État étranger ou pour le compte de ce dernier :

- Non → **Si non, passez à la section 3B**
- Oui → **Si oui, veuillez cocher la (les) case(s) appropriée(s) ci-dessous et fournir les renseignements demandés :**

(Pour plus de renseignements, voir la définition d'ÉPV à la section « Définitions ».)

#### Fonction(s)

- Chef d'État ou chef de gouvernement
- Membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative
- Sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent
- Ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur
- Officier ayant le rang de général ou un rang supérieur
- Dirigeant d'une société d'État ou d'une banque d'État
- Chef d'un organisme gouvernemental
- Juge de la Cour suprême, de la Cour constitutionnelle ou d'une autre Cour de dernier ressort
- Chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative.

#### Qui est la personne occupant, ou ayant occupé, un poste à caractère politique à l'étranger ?

(Si la personne est un proche parent ou une personne étroitement associée, veuillez donner des précisions.)

- Le bénéficiaire
- Un proche parent du bénéficiaire (précisez) : \_\_\_\_\_
- Une personne étroitement associée au bénéficiaire (précisez) : \_\_\_\_\_
- (Pour les définitions de proche parent et/ou de personne étroitement associée, voir section « Définitions ».)

**N. B. : Si plus d'un ÉPV est lié à une demande de règlement suite à un décès, en vertu de ce contrat d'assurance/produit d'épargne, veuillez remplir un formulaire distinct pour chacun d'eux.**

Nom complet de la personne occupant, ou ayant occupé, un poste à caractère politique à l'étranger : \_\_\_\_\_

Poste ou charge qu'occupe, ou qu'occupait, cette personne : \_\_\_\_\_

Nom de l'organisation ou de l'institution : \_\_\_\_\_

Période durant laquelle le poste est ou a été occupé par cette personne : Début (année)     Fin (année)

Pays où le poste est ou a été occupé : \_\_\_\_\_

### 3B – National politiquement vulnérable (NPV)

Le bénéficiaire, un de ses proches parents ou une personne lui étant étroitement associée occupe-t-il ou a-t-il occupé, **au cours des cinq dernières années**, l'une ou plusieurs des fonctions suivantes au sein du gouvernement fédéral **canadien**, d'un gouvernement provincial **canadien** ou d'une administration municipale **canadienne**, ou pour le compte d'un de ces derniers :

Non → **Si non, passez à la section 3C**

Oui → **Si oui, veuillez cocher la (les) case(s) appropriée(s) ci-dessous et fournir les renseignements demandés :**

(Pour plus de renseignements, voir la définition de **NPV** à la section « Définitions ».)

#### Fonction(s)

Gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef de gouvernement

Membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative

Sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent

Ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur

Officier ayant le rang de général ou un rang supérieur

Dirigeant d'une société appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province

Chef d'un organisme gouvernemental

Juge d'une Cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada

Chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative

Maire, préfet ou tout autre responsable des autorités municipales ou locales d'une ville, d'un village, d'une municipalité rurale ou d'une agglomération urbaine, sans égard à la population

#### Qui est la personne occupant, ou ayant occupé, un poste à caractère politique au Canada ?

(Si la personne est un proche parent ou une personne étroitement associée, veuillez donner des précisions.)

Le bénéficiaire

Un proche parent du bénéficiaire (précisez) : \_\_\_\_\_

Une personne étroitement associée au bénéficiaire (précisez) : \_\_\_\_\_

(Pour les définitions de proche parent et/ou de personne étroitement associée, voir section « Définitions ».)

**N. B. : Si plus d'un NPV est lié à une demande de règlement suite à un décès, en vertu de ce contrat d'assurance / produit d'épargne, veuillez remplir un formulaire distinct pour chacun d'eux.**

Nom complet de la personne occupant, ou ayant occupé, un poste à caractère politique **au Canada** : \_\_\_\_\_

Poste ou charge qu'occupe, ou qu'occupait, cette personne : \_\_\_\_\_

Nom de l'organisation ou de l'institution : \_\_\_\_\_

Période durant laquelle le poste est ou a été occupé par cette personne : Début (année) | A | A | A | A | Fin (année) | A | A | A | A |

### 3C – Dirigeant d'une organisation internationale (DOI)

Le bénéficiaire, un de ses proches parents ou une personne lui étant étroitement associée occupe-t-il ou a-t-il occupé, **au cours des cinq dernières années**, l'une des fonctions suivantes :

- dirigeant d'une organisation internationale mise sur pied par les gouvernements de différents États ;
- dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale ; ou
- dirigeant d'une organisation sportive internationale.

Non → **Si non, passez à la section 4**

Oui → **Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants :**

(Pour plus de renseignements, voir la définition de **DOI** à la section « Définitions ».)

#### Qui est la personne occupant, ou ayant occupé, un poste de DOI ?

(Si la personne est un proche parent ou une personne étroitement associée, veuillez donner des précisions.)

Le bénéficiaire

Un proche parent du bénéficiaire (précisez) : \_\_\_\_\_

Une personne étroitement associée au bénéficiaire (précisez) : \_\_\_\_\_

(Pour les définitions de proche parent et/ou de personne étroitement associée, voir section « Définitions ».)

**N. B. : Si plus d'un DOI est lié à une demande de règlement suite à un décès, en vertu de ce contrat d'assurance / produit d'épargne, veuillez remplir un formulaire distinct pour chacun d'eux.**

Nom complet de la personne occupant, ou ayant occupé, un poste de DOI : \_\_\_\_\_

Poste ou charge qu'occupe, ou qu'occupait, cette personne : \_\_\_\_\_

Nom de l'organisation ou de l'institution : \_\_\_\_\_

Période durant laquelle le poste est ou a été occupé par cette personne : Début (année) | A | A | A | A | Fin (année) | A | A | A | A |

Pays où le poste est ou a été occupé : \_\_\_\_\_

#### 4. Quelle est la provenance initiale des fonds utilisés pour financer le contrat d'assurance ou le produit d'épargne ?

---

Sélectionner **TOUTES** les réponses qui s'appliquent :

- |  |   |  |   |
|--|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Revenu d'un travail indépendant | <input type="checkbox"/> Revenu de placement          | <input type="checkbox"/> Fonds constitués par voie de don  | <input type="checkbox"/> Salaire                                |
| <input type="checkbox"/> Vente d'actif                   | <input type="checkbox"/> Épargne                      | <input type="checkbox"/> Prestation de décès ou succession | <input type="checkbox"/> Provenance initiale des fonds inconnue |
| <input type="checkbox"/> Vente d'une propriété           | <input type="checkbox"/> Revenu de régime de retraite | <input type="checkbox"/> Revenu d'entreprise               | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____               |

#### 5. Origine de la richesse de l'ÉPV, du NPV ou du DOI

---

L'origine de la richesse d'un ÉPV, d'un NPV ou d'un DOI désigne la provenance de l'ensemble de ses avoirs. Par exemple, l'origine de la richesse peut être une accumulation d'activités et d'événements tels que des entreprises commerciales, des biens patrimoniaux, des revenus d'emploi antérieurs et actuels, des investissements, des biens immobiliers, des héritages, des gains de loterie, etc.

Sélectionner **TOUTES** les réponses qui indiquent l'origine de la richesse de l'ÉPV, du NPV ou du DOI :

- |  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Revenu d'un travail indépendant | <input type="checkbox"/> Revenu d'entreprise | <input type="checkbox"/> Vente d'actif          | <input type="checkbox"/> Héritage ou succession   |
| <input type="checkbox"/> Revenu de placement             | <input type="checkbox"/> Salaire             | <input type="checkbox"/> Vente d'une propriété  | <input type="checkbox"/> Règlement juridique      |
| <input type="checkbox"/> Revenu de régime de retraite    | <input type="checkbox"/> Prestation de décès | <input type="checkbox"/> Vente d'une entreprise | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____ |

#### 6. Déclaration et signature du bénéficiaire

---

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

J'atteste que ma signature, si apposée électroniquement, a la même valeur juridique que ma signature manuscrite. Toute reproduction de ce formulaire, dont l'intégrité est assurée, a la même valeur juridique que l'original.

\_\_\_\_\_  
Nom complet du bénéficiaire

\_\_\_\_\_  
Signature du bénéficiaire

| A | A | A | A | M | M | J | J |  
Date de naissance

# Renseignements généraux et instructions

## 1. Renseignements sur le bénéficiaire

Veillez inscrire les prénom et nom du bénéficiaire, sa date de naissance ainsi que son adresse complète de résidence permanente.

## 2. Renseignements sur la personne décédée

Veillez indiquer le numéro de contrat/d'adhésion (ou de compte) et le nom complet du propriétaire 1/preneur/investisseur et du propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (s'il y a lieu) auprès de Beneva inc. préalablement au décès.

Veillez également inscrire le nom complet de la personne décédée et sa date de naissance.

## 3. Renseignements sur les personnes politiquement vulnérables et dirigeants d'une organisation internationale

Avant le paiement d'une prestation de décès de 100 000 \$ ou plus en faveur d'un même bénéficiaire, les sociétés et les représentants d'assurance-vie doivent prendre des mesures raisonnables pour déterminer si le bénéficiaire, un membre de sa famille ou une personne lui étant étroitement associée, pour des raisons personnelles ou professionnelles, est une personne politiquement vulnérable (PPV) et/ou un dirigeant d'une organisation internationale (DOI), et obtenir les renseignements requis, le cas échéant.

Une PPV peut être un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ou un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, ceci inclut les maires et les députés).

## Définitions

### Dirigeant d'une organisation internationale (DOI)

Un dirigeant d'organisation internationale est une personne qui occupe (ou a occupé au cours des cinq dernières années) l'une des fonctions suivantes :

1. dirigeant d'une organisation internationale mise sur pied par les gouvernements de différents États ;
2. dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale ; ou
3. dirigeant d'une organisation sportive internationale.

On entend par dirigeant d'une organisation internationale, dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale ou dirigeant d'une organisation sportive internationale, la principale personne dirigeant cette organisation ; par exemple, son président ou son président-directeur général.

Les activités d'une institution créée par une organisation internationale n'ont pas nécessairement une échelle internationale. Les activités d'une institution créée par une organisation internationale peuvent être limitées à un pays ou à un territoire.

Une personne cesse d'être un DOI cinq ans après avoir quitté ses fonctions.

### Étranger politiquement vulnérable (ÉPV)

Un **ÉPV** est une personne qui occupe ou a déjà occupé une des fonctions suivantes au sein d'un État étranger ou pour le compte de ce dernier :

- chef d'État ou chef de gouvernement ;
- membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative ;
- sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent ;
- ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur ;
- officier ayant le rang de général ou un rang supérieur ;
- dirigeant d'une société d'État ou d'une banque d'État ;
- chef d'un organisme gouvernemental ;
- juge de la Cour suprême, de la Cour constitutionnelle ou d'une autre Cour de dernier ressort ;
- chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative.

Ces personnes sont des ÉPV peu importe leur citoyenneté, leur statut de résident ou le lieu de leur naissance. Le statut d'ÉPV est permanent.

### National politiquement vulnérable (NPV)

Un **NPV** est une personne qui occupe (ou a occupé au cours des cinq dernières années) l'une des fonctions suivantes au sein du gouvernement fédéral **canadien**, d'un gouvernement provincial **canadien** ou d'une administration municipale **canadienne**, ou pour le compte d'un de ces derniers :

- gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef de gouvernement ;
- membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative ;
- sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent ;

## 4. Quelle est la provenance initiale des fonds utilisés pour financer le contrat d'assurance ou le produit d'épargne ?

Les sociétés et les représentants d'assurance-vie doivent prendre des mesures raisonnables pour établir la provenance initiale des fonds utilisés pour financer le contrat d'assurance ou le produit d'épargne.

Dans le cas où la provenance initiale des fonds utilisés pour financer le contrat d'assurance ou le produit d'épargne est inconnue, cochez « Provenance initiale des fonds inconnue ».

## 5. Origine de la richesse de l'ÉPV, du NPV ou du DOI

Les sociétés et les représentants d'assurance-vie doivent prendre des mesures raisonnables pour établir l'origine de la richesse d'un ÉPV, d'un NPV ou d'un DOI.

Il s'agit de la provenance de l'ensemble de ses avoirs. Par exemple, l'origine de la richesse peut être une accumulation d'activités et d'événements tels que des entreprises commerciales, des biens patrimoniaux, des revenus d'emploi antérieurs et actuels, des investissements, des biens immobiliers, des héritages, des gains de loterie, etc.

Veillez sélectionner toutes les réponses qui indiquent l'origine de la richesse de l'ÉPV, du NPV ou du DOI, selon le cas.

## 6. Déclaration et signature du bénéficiaire

Le bénéficiaire doit lire attentivement cette section, puis signer et dater le formulaire.

- ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur ;
- officier ayant le rang de général ou un rang supérieur ;
- dirigeant d'une société appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ;
- chef d'un organisme gouvernemental ;
- juge d'une Cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada ;
- chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative ;
- maire, préfet ou tout autre responsable des autorités municipales ou locales d'une ville, d'un village, d'une municipalité rurale ou d'une agglomération urbaine, sans égard à la population.

Une personne cesse d'être un NPV cinq ans après avoir quitté ses fonctions.

### Personne étroitement associée

Une personne étroitement associée peut être une personne ayant des liens étroits avec une personne politiquement vulnérable (PPV) ou un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) pour des raisons personnelles ou professionnelles, p. ex. :

- une personne possédant une police d'assurance conjointe avec une PPV ou un DOI ;
- une personne effectuant un versement de 100 000 \$ ou plus dont le bénéficiaire est une PPV ou un DOI ;
- un partenaire d'affaires d'une PPV ou d'un DOI, ou une personne qui détient, directement ou indirectement, une entreprise conjointement avec une PPV ou un DOI ;
- une personne engagée dans une relation romantique avec une PPV ou un DOI (amoureux ou amoureuse, amant ou amante) ;
- une personne effectuant des opérations financières avec une PPV ou un DOI ;
- un membre important du même parti politique ou du même syndicat qu'une PPV ou un DOI ;
- une personne siégeant au même conseil d'administration qu'une PPV ou un DOI ;
- une personne participant à des œuvres caritatives en relation étroite avec une PPV ou un DOI.

La liste qui précède est fournie à titre d'exemple de relations étroites seulement, pour vous aider à déterminer le type de relation dont il s'agit.

### Proche parent ou membre de la famille

Certains membres de la famille des ÉPV, des NPV et des DOI doivent également être considérés comme des PPV ou des DOI. **Ces membres de la famille sont les suivants :**

- l'époux ou le conjoint de fait d'une personne visée ;
- l'enfant d'une personne visée ;
- la mère ou le père d'une personne visée ;
- la mère ou le père de l'époux ou du conjoint de fait d'une personne visée ;
- l'enfant de la mère ou du père d'une personne visée (frère ou sœur).

**LE DOCUMENT ISSU DE LA NUMÉRISATION OU DE LA TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR REÇU PAR BENEVA POURRA ÊTRE UTILISÉ PAR BENEVA ET TENIR LIEU DE DOCUMENT ORIGINAL.**

### Pour les produits d'assurance individuelle

Beneva inc.  
1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 200  
Longueuil (Québec) J4K 0B9

### Service à la clientèle

Tél. : 1 800 565-4550  
Télé. : 1 866 582-6672

[beneva.ca](http://beneva.ca)

### Pour les produits d'épargne

Beneva inc.  
C.P. 10510, Succ. Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1V 0A3

### Service à la clientèle

Tél. : 1 800 320-4887  
Télé. : 1 866 559-6871

[beneva.ca](http://beneva.ca)